



Recours contre détournement de biens

Par **muaddib**, le **10/07/2013** à **15:18**

Bonjour, je suis le nouveau président d'une association qui a un an. Lors de l'AG nous nous sommes aperçus que seul l'ancien président avait la signature sur le compte en banque et qu'il s'est livré à diverses malversations; chèques encaissés à son nom, détournement de bon d'achat offert à l'association, courses personnelles effectuées sur le compte de l'asso au milieu des autres courses, frais d'essence pour déplacement alors que rien n'avait été décidé à ce sujet. Récupération de point de fidélité de la carte de l'asso alors qu'il ne faisait plus partie de l'asso. Certaines actions sont chiffrables, d'autres plus difficilement sachant qu'aucune comptabilité n'a été tenue. Quels sont les moyens en ma possession pour l'obliger à rembourser au moins la plus grande partie de la somme. merci d'avance

Par **moisse**, le **13/07/2013** à **08:49**

bonjour
Vous avez 2 moyens :
* établir un décompte précis et lui demander le remboursement amiable
* établir un décompte précis (et réserves pour des abus à révéler) et porter plainte.